

**POLE PERFORMANCE DE LA GESTION PUBLIQUE  
DIRECTION DU CONSEIL ET DES AFFAIRES  
JURIDIQUES**

Ref : 75004

## **ARRETE**

**Le Président du Conseil Départemental du Loiret**

**Avenant n° 1 à l'arrêté en date du 15 juillet 2021 portant délégation de fonctions et de signature à Madame la Vice-présidente appelée à représenter le Président du Conseil départemental au sein des jurys de concours**

VU l'arrêté en date du 15 juillet 2021 cité en objet,

VU la délibération n° I du 14 décembre 2023 portant élection des membres de la Commission permanente,

Considérant le changement de rang de Vice-présidence de Madame Florence GALZIN,

## **Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** - La délégation de fonctions et de signature consentie à Madame Florence GALZIN dans l'arrêté cité en objet l'est désormais en sa qualité de 1<sup>ère</sup> Vice-présidente et non plus en sa qualité de 7<sup>ème</sup> Vice-présidente.

**Article 2** – Les autres dispositions de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

**Article 3** – Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité, publié sur le site internet du Département « Loiret.fr » et notifié à l'intéressée.

Fait à ORLEANS LE 20 FEV. 2024

Le Président du Conseil Départemental

Marc GAUDET

**Voies et délais de recours :**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies*